

## Fiche d'information établissement SEVESO seuil haut

<b>Nom de l'établissement</b>	All'Chem
<b>Adresse de l'établissement</b>	<b>Rue Marceau BP577 03108 MONTUCON Cedex</b>
<b>Activité de l'établissement :</b>	<p>La société ALL'CHEM, localisée à Montluçon (03) est une entreprise spécialiste de chimie organique fine, fabriquant des produits destinés à d'autres sociétés de la chimie, de l'industrie pharmaceutique, de la santé animale, de la chimie électronique et de la chimie de spécialités. Dans ce cadre, elle est soumise à la réglementation IED.</p> <p>Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont les activités sont autorisées par l'arrêté préfectoral d'autorisation n°2168/93 du 11 mai 1993.</p> <p>Le site est visé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la rubrique 3450 (Fabrication par transformation chimique ou biologique de produits pharmaceutiques), rubrique principale,</li> <li>• la rubrique 3410-c (Fabrication par transformation chimique ou biologique de produits chimiques organiques – hydrocarbures sulfurés), rubrique secondaire.</li> </ul>
<b>Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur</b>	Le site All'Chem est situé à Montluçon dans l'Allier. Les installations ne peuvent pas générer des scénarios dont les conséquences peuvent concerner des États Frontaliers.
<b>Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :</b>	<p>L'analyse des risques menée à l'occasion de la dernière Etude Des Dangers a conduit à retenir 3 types d'accidents majeurs pouvant induire des effets au-delà des limites du site.</p> <p><b>Effets thermiques :</b>  Aucun accident ne génère des effets thermiques pouvant atteindre des constructions au-delà des limites du site.  Seul l'incendie du stockage R peut induire des effets létaux irréversibles dans un rayon de 30 m au-delà des limites du site côté ouest : il s'agit d'un <b>terrain vague non constructible sans présence humaine</b>.</p> <p><b>Effets de surpression :</b>  Les effets de surpression pouvant dépasser les limites du site sont liés aux phénomènes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- explosion de gaz naturel suite à une fuite à l'intérieur du bâtiment de la chaufferie.</li> <li>- explosion du ciel gazeux d'une capacité contenant un produit inflammable dans un atelier de production.</li> </ul> Ce sont des <b>effets faibles</b> (risque de bris de vitres ou envols de projectiles) possibles <b>jusqu'à 30 mètres maximum au-delà du côté sud</b> du site (rue Paul Vaillant Couturier).</p> <p><b>Effets toxiques :</b>  Les gaz les plus impactants susceptibles d'être rejetés ont des effets pouvant atteindre des distances importantes de plusieurs centaines de mètres à partir du point d'émission.</p>

<p><b>Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :</b></p>	<p>Afin de maîtriser les dangers présentés ci-dessus, le site dispose d'une <b>Politique active de Prévention des Accidents Majeurs</b>, appuyée par un <b>Système de Gestion de la Sécurité</b> visant à maintenir et améliorer en permanence le niveau de maîtrise décrit dans l'étude de dangers.</p> <p>Cette démarche repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des moyens humains <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Notre SGS intègre notamment la formation et l'habilitation du personnel : des procédures et des modes opératoires sont établis pour exploiter les installations en sécurité (séparation des matériaux incompatibles en particulier).</li> <li>○ Le site dispose d'Equipes pompiers volontaires avec 3 exercices par an et une astreinte de sécurité avec cellule de crise activable 24h/24, 365 jours par an.</li> <li>○ Le site est surveillé en permanence par du personnel de jour comme de nuit.</li> </ul> </li> <li>• Des moyens organisationnels pour gérer l'alerte et pour intervenir de manière efficace et sécurisée en interne et en collaboration avec les services de secours.</li> <li>• Des moyens techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour la prévention <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Equipements de sécurité, intégrés aux installations (systèmes de détection, arrêts d'urgence, capteurs, etc.) régulièrement vérifiés et testés, qui permettent d'éviter un accident ou de mettre en sécurité les unités en cas de dysfonctionnement</li> <li>▪ En particulier : des locaux fermés sont dédiés aux dépotages des gaz. En cas de détection par un capteur, la vanne en sortie de bouteille est fermée automatiquement. Les gaz du local sont dirigés vers un système de lavage/abatage.</li> <li>▪ Sécurisation des stockages de liquides inflammables (regroupement, murs coupe-feu...)</li> </ul> </li> <li>○ Pour l'intervention : pour limiter les conséquences en cas d'incident. <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des moyens de lutte contre l'incendie étudiés selon les derniers référentiels réglementaire et assurantiels</li> <li>▪ Des dispositifs de rétention : le site est entièrement sur rétention avec une capacité de stockage de 3400 m3.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>Plus particulièrement selon les effets suivants, des actions spécifiques sont engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effets thermiques : En cas de phénomènes dangereux avec effet thermique en dehors des limites du site de l'entreprise, l'exploitant alerte par téléphone les bâtiments les plus proches du site, afin que ces derniers mettent à l'abri leurs populations. Les pouvoirs publics sont susceptibles d'intervenir en appui de l'exploitant pour lutter contre le sinistre, sécuriser sa zone d'impact et prendre en charge les populations impactées.</li> <li>• Effets de surpression : En cas de phénomène dangereux avec effet de surpression en dehors des limites du site de l'entreprise, l'exploitant alerte par téléphone les exploitants</li> </ul>
---	---

des bâtiments impactés afin que ces derniers mettent à l'abri leurs populations (Confinement loin des fenêtres ou mise à l'abri derrière une protection solide (murs, parapets...)).

Les pouvoirs publics sont susceptibles d'intervenir en appui de l'exploitant pour lutter contre le sinistre, sécuriser sa zone d'impact et prendre en charge les populations impactées

- Effets toxiques :

Le risque prépondérant pour les personnes est lié à l'inhalation de gaz toxiques. Pour cette raison, il est demandé aux populations de se confiner dans les plus brefs délais dans un local fermé, le temps du passage du nuage.

L'audition du signal d'alerte ou la réception du message FR-Alert, doit entraîner, au niveau des populations concernées, la mise en application des actions réflexes explicitées dans la plaquette Les bons réflexes.com.

